

le mardi 6 décembre 2005

11 h

Prière.

Le président de l'Assemblée, conformément à la *Loi électorale*, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du scrutin de l'élection partielle tenue le 14 novembre 2005 dans la circonscription électorale de Saint John Harbour.

Sur la motion de l'hon. M. Lord, appuyé par l'hon. M. Green, il est résolu que le rapport soit consigné au Journal de la Chambre.

Voici le rapport :

**RAPPORT DE L'ÉLECTION PARTIELLE D'UN DÉPUTÉ DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE TENUE LE 14 NOVEMBRE 2005**

SAINT JOHN HARBOUR # 34

<i>Michelle Hooton</i>	PC	1,136
<i>Dr. Ed Doherty</i>	L	2,367
<i>Dan Robichaud</i>	NPD	734
<i>Glen A. Jardine</i>	IND	47

Paddy Addison
Directeur du scrutin

L'hon. M^{me} Blaney honore la mémoire des 14 jeunes femmes tuées à l'École Polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989. M^{me} Robichaud se joint à la ministre à cet égard.

M. S. Graham présente Edward Joseph Doherty, nouveau député de la circonscription électorale de Saint John Harbour, qui a prêté serment et signé le rôle. Le député prend son siège à la Chambre.

Il est convenu que les délibérations que le Comité permanent des prévisions budgétaires a tenues à la Chambre de l'Assemblée législative les 14, 15, 16, 17 et 20 juin 2005 pour étudier les prévisions budgétaires renvoyées sur résolution de la Chambre le 10 juin 2005 soient consignées au *Journal des débats (hansard)* de la deuxième session de la 55^e législature du Nouveau-Brunswick.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Il plaît à Son Honneur de clore la session par le discours suivant :

Je tiens à remercier tout le monde du travail que vous avez accompli. Je sais que la période a été ardue et que gouverner n'est pas facile. Vous êtes appelés à vous surpasser, d'autant plus que, comme vous savez, l'exercice de votre mandat ne s'apprend pas du jour au lendemain. Bien entendu, certains d'entre vous ont beaucoup d'expérience. D'autres en ont moins, comme notre député tout nouvellement élu. Cependant, je sais que vous accomplissez un travail fantastique, et vous êtes des modèles.

Vous exercez des fonctions extraordinaires. Je pense qu'il est très important de le souligner. Comme vous savez, de plus en plus de gens tendent à douter de leur classe politique. Parfois, les gens perdent confiance et adoptent une attitude cynique qui porte extrêmement atteinte aux fonctions que vous exercez.

Comme vous savez, nous ouvrirons cet après-midi une nouvelle session, une nouvelle période. Les gens veulent aussi que vous soyez des modèles. Je sais qu'une discussion peut parfois devenir acerbe ou même un peu disgracieuse, mais je vous exhorte et vous convie à jouer un rôle exemplaire et à vous assumer en tant que modèles.

Je pense que la conduite des parlementaires est un facteur très important pour ce qui est du cynisme dont je viens de parler. Il faut assumer son rôle et gouverner avec un style mobilisateur. Je pense que vous êtes des chefs de file et des modèles. Le rôle des modèles et des chefs de file est d'inspirer la population.

Dans la direction que vous donnez, vous inspirez grandement les gens de la province. Je vous remercie de nouveau. Je vous félicite de votre travail.

Je suis très fier du travail que vous avez accompli. Je suis sûr que les gens du Nouveau-Brunswick vous sont aussi reconnaissants. Nous nous revoyons cet après-midi. Merci beaucoup.

Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative, déclare ce qui suit :

Il plaît à S.H. le lieutenant-gouverneur que l'Assemblée législative soit prorogée jusqu'à 15 h aujourd'hui. L'Assemblée législative est en conséquence prorogée.

La Chambre est prorogée à 11 h 28.